



MAIRIE DE MONTMELARD

37 Place du Poilu - 71520

mairie@montmelard.fr - 03 85 50 22 16

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL – MARDI 18 FEVRIER 2025

Séance du 18 février 2025, l'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit du mois de février, à 20h15, le Conseil Municipal de MONTMELARD, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame FLEURY Laure, Maire.

Présents : FLEURY Laure, CHORIER Jacques, THOMAS Thierry, THOMAS Baptiste, RAVEAUD Marie-Pierre, MARTIN Christelle, NESME Eric, CHARNAY Julien, GELIN Lionel, VOUILLON Benoît, CHEVRIER Océane

Excusés : /

Convocation : Vendredi 14 février 2025

Affichage : Vendredi 14 février 2025

ORDRE DU JOUR :

- Voirie
- Campagne d'élagage
- Bâtiments communaux
- Installation d'un brise-vue aux abords du city stade
- Délibération révision de Loyer de M. BARRAL
- SIRTOM : programme placettes
- Eau : redevances AELB
- Aire de stationnement et stockage sylvicole Combrenot
- Aires de jeux Saint Cyr et clos du bourg
- Remplacement congé maladie personnel communal
- Délibération annule et remplace pour ouverture des crédits sur les BP investissement 2025
- Délibération autorisant le CDG à négocier une assurance statutaire
- Délibération statuant sur les modalités de versement des indemnités pour les formations obligatoires des SPV.
- Information sur les travaux en cours sur la zone artisanale
- Courriers de demandes de subvention
- Questions diverses

Mme Marie Pierre RAVEAUD est nommée secrétaire de séance.

Mme le Maire ouvre la séance.

Acceptation du compte rendu de la séance du 17 décembre 2024 à l'unanimité.

Voirie

Des devis ont été établis selon les divers besoins répertoriés sur la commune. Ils seront transmis à l'ensemble du Conseil municipal afin que les travaux soient envisagés sur l'année 2025.

Lors des dernières obsèques qui ont eu lieu sur la commune, il a été relevé des problèmes de stationnement entre le cimetière et l'église. Il convient donc de procéder rapidement à la mise en place d'une signalétique ou de plots amovibles interdisant le stationnement sur cette partie de la route. Des devis seront présentés au prochain conseil.

Sur le tronçon de la voirie à Vigoussat au niveau de « l'allée », on note un affaissement de la route certainement dû à une calonière défectueuse sous la chaussée. Une intervention est programmée sur cette partie de la voirie par l'entreprise BALLAND. Les travaux sont prévus la semaine de Pâques.

Il est constaté un affaissement de la route du chien pendu au niveau du virage avant les cerisiers, un arrêté de limitation de tonnage sera pris en attendant la réalisation de travaux à déterminer.

Les graviers stockés sur la zone artisanale devront être évacués afin de libérer les terrains.

Des travaux de drainage ont été réalisés sur Vicelaire profitant de la présence du matériel adéquat suite à travaux réalisés à proximité.

Campagne d'élagage

Mme le Maire et M. Thomas informent qu'une bonne partie des travaux ont été réalisées par les propriétaires concernés.

Bâtiments communaux

M. Thierry THOMAS fait le point sur les divers bâtiments et sur les travaux à réaliser.

L'installation de la cuve à eau a été planifiée avec l'entreprise BALLAND. Elle est prévue sur la première quinzaine d'avril. Toutefois une réunion doit être organisée avec l'électricien, le plombier et M. Thomas afin de parfaire les détails de l'installation.

Mr THOMAS Thierry reprend contact avec l'entreprise CHAROLOIS pour l'intervention toujours en reliquat sur le muret du cimetière.

Le chêneau du local des pompier nécessite l'intervention d'un couvreur.

Il est proposé de trouver une solution pour fermer le matériel stoké en extérieur vers le bâtiment communal afin de sécuriser l'espace. Un grillage pourrait être posé afin de fermer l'accès aux personnes qui viennent au city stade, cependant les ballons risquent d'atterrir souvent du côté matériel, réflexion à poursuivre.

La société BEVELEC est venue contrôler l'installation électrique de l'agence postale, l'école, la salle communale et la mairie.

La société B2E est venue installer les boîtiers capteurs radon dans l'école pour 10 semaines de mesures.

Installation d'un brise-vue aux abords du city stade

Mme le Maire a reçu M. ROYER et Mme ILIC qui demandent l'installation d'un brise-vue sur le grillage qui ferme le city stade. Une réponse favorable à leur demande a été émise afin de leur permettre de profiter sereinement de leur extérieur sans être vus.

M. ROYER et Mme ILIC ont proposé d'apposer une bâche, cependant nous doutons que le produit tienne dans le temps. Il convient donc de trouver rapidement le matériel le plus judicieux vu l'exposition au vent.

Le contrôle d'éthylotest du bus est à réaliser avant l'arrêt maladie d'Emilie NESME prévu fin mars.

Délibération révision de loyer de M. BARRAL

Chaque année, le loyer de M. BARRAL doit être révisé. Mme le Maire rappelle que l'année dernière celui-ci n'a pas été augmenté. Vu l'absence de travaux réalisés dans cet appartement et vu les travaux réalisés à la mairie cette année qui ont pu occasionner des désagréments au locataire, Mme le Maire propose de ne pas augmenter son loyer cette année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de maintenir le loyer mensuel de M. BARRAL à 270 €.

DECIDE de maintenir les charges mensuelles de provision pour chauffage à 50 € avec régularisation en fin d'année en fonction de la consommation réelle du locataire.

DONNE TOUT POUVOIR à Mme le Maire ou à un adjoint pour mener à bien cette décision et signer toute pièce utile.

VOTES : 9 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

M. Eric NESME prend part au conseil à 20h45.

Eau : redevances AELB

Mme le Maire rappelle au Conseil la mise en place de nouvelles redevances par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et de ce fait la nouvelle tarification de l'eau que la commune doit appliquer pour 2025. Ainsi une facture est présentée en exemple afin que le Conseil identifie les redevances qui seront supprimées et celles qui seront rajoutées.

Une délibération est donc proposée afin de procéder aux modifications selon les modalités décrites.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE de fixer à 0,33 € HT /m³ la contre-valeur correspondant à la « redevance sur la consommation d'eau potable » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu pour l'année 2025,
- DECIDE de fixer à 0,02 € HT /m³ la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des réseaux d'eau potable » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu pour l'année 2025,
- DECIDE de fixer à 0,084 € HT /m³ la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu pour l'année 2025,
- DECIDE de fixer à 0,033 € HT /m³ la contre-valeur correspondant à la « redevance pour prélèvement à la ressource en eau » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu pour l'année 2025,

- **DONNE TOUT POUVOIR** à Mme le Maire pour poursuivre l'exécution de ces décisions conformément aux lois et règlements en vigueur, et à signer tous les documents et les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

VOTES : 11 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

M. Jacques CHORIER prend part au conseil à 21h00.

Mme Le Maire revient sur le problème d'envoi des factures d'abonnement d'eau par le SGC de Macon, le retour à la normal est attendu lors de la prochaine campagne de facturation.

Concernant les travaux sur le réseau d'eau, nous avons évoqué lors des derniers conseils le dépôt d'un dossier auprès du SYDRO pour le renouvellement des canalisations sur Longverne, notamment pour l'alimentation du bâtiment sur la zone artisanale.

Une dérogation a été demandée au SYDRO afin de démarrer les travaux avant la notification d'attribution, demande qui a été acceptée.

Les deux derniers compteurs sectoriels ont été branchés au réseau.

Un rappel est fait sur les travaux devant être réalisés au plus vite : déplacement du compteur chez ancienne maison Jutier et maison Pinto ainsi que la maison Lerendu ... Un chiffrage pour le raccordement au réseau d'eau potable sera étudié pour répondre aux attentes de l'acquéreur de la maison « Alloin » au hameau sous le bois.

SIRTOM : programme placettes

Comme évoqué lors du dernier Conseil, le SIRTOM nous a alerté sur une liste d'emplacements de poubelles qui doivent être remis aux normes.

Eric NESME, chargé du dossier, a répertorié toutes celles qui nécessitent une intervention. A savoir l'emplacement route de Millade, route d'Ozolles à Charnay, route du Monument au Tronchat, route du Monument à Vigousset, route de Saint Cyr au lotissement Pierranon, les Bruyères, les Jannauds et le Chien Pendu, soit au total 8 terrassements à prévoir et l'implantation de 49 piquets et 50 mètres linéaires de barricades.

L'entreprise BALLAND a établi un devis de 600 € HT pour l'aménagement d'une placette de poubelle. Le coût du terrassement pour l'aménagement des 8 emplacements répertoriés s'élèverait donc à 4 800 € HT. Il convient également de calculer le prix des 49 piquets et des 50 mètres linéaires de barricades.

Le Conseil propose d'inscrire la somme globale de l'intervention sur le budget 2025.

Concernant la mise en place des composteurs collectifs, M. Eric NESME se propose de se charger du dossier. Mr NESME rappelle que le ramassage des containers d'ordures ménagères se fera une semaine sur deux à partir du mois de Juillet ce qui interroge le conseil vu la période estivale occasionnant une hausse du volume des déchets ménagers.

Changements de délégué SIRTOM : Retrait de Marie Pierre RAVEAUD / entrée de Jacques CHORIER. Ce dernier est élu ce soir même vice-président du bureau du SIRTOM chargé des budgets.

Aire de stationnement et stockage sylvicole à Combrenot

Mme le Maire rappelle l'urgence de prévoir un rendez-vous sur les lieux afin d'envisager les travaux qui doivent être faits sur la parcelle à Combrenot sur laquelle la commune a pour projet d'établir une aire de stationnement et de stockage pour les activités sylvicoles.

Le rendez-vous doit réunir la Commission qui s'est proposée lors de la dernière séance à savoir Messieurs VOUILLON, CHARNAY, THOMAS B., THOMAS T. ainsi que l'employé communal M. DESPERRIER.

Rendez-vous fixé au samedi 22 février à 11h.

Aires de jeux Saint Cyr et clos du bourg

Mme le Maire rappelle le projet de renouvellement des aires de jeux au vu de l'état des structures actuelles et du printemps qui arrive, l'urgence s'impose.

Nous avons surveillé les annonces d'occasion, cependant il faut être très réactif lors de la parution des annonces. Afin d'avancer sur le sujet, Mme le Maire propose des devis établis auprès d'une société proposant divers jeux et propose également de déposer un dossier de subvention auprès de la DETR qui pourrait financer ce projet à hauteur de 30 ou 35%.

Il a été confirmé que les 2 projets aires de jeux du bourg et aire du jeu de St Cyr peuvent entrer dans des enveloppes éligibles. Les projets pourront être affinés par la suite.

Mme le Maire demande l'autorisation au Conseil de déposer un dossier DETR selon le devis de la société

RONDINIO avant le 21 février selon le financement suivant :

Coût prévisionnel global HT de l'opération : 24 058.33 €

Financements sollicités et/ou obtenus : 8 420.41 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'ADOPTER l'opération de réhabilitation et aménagement de 2 aires de jeux sur Saint Cyr et dans le clos derrière l'église et ARRÊTE les modalités de financement exposées ;
- D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel ;
- DE S'ENGAGER à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- D'AUTORISER Mme le Maire à accomplir toutes les formalités et à signer tout document relatif à cette opération.

Vote : 11 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Remplacement congé maladie du personnel communal

L'agent technique polyvalent sera en arrêt maladie à compter du 28 février 2025 pour environ deux mois. Il est nécessaire de le remplacer. Un candidat a été reçu en mairie suite à la parution de l'annonce sur Panneau Pocket. Un autre candidat serait potentiellement envisagé.

La cantinière/chauffeuse du bus scolaire sera en arrêt maladie à compter du 28 mars 2025 pour environ deux mois. Il est nécessaire de la remplacer. Aucun candidat ne s'est manifesté suite à la parution de l'annonce.

Délibération annule et remplace pour ouverture des crédits sur les BP investissement 2025

La délibération n° 2024-62 prise lors du dernier conseil afin de voter l'ouverture des crédits d'investissement pour le budget 2025 a été refusée par la Préfecture pour manquement de la mention de la date de convocation de l'assemblée délibérante.

Il convient donc de redélibérer à nouveau ce soir afin de leur transmettre un document en bonne et due forme.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'ouverture des crédits des dépenses d'investissement pour l'exercice 2025, sur le budget principal, le budget de l'eau et le budget lotissement, à hauteur du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, afin de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, selon le détail ci-dessous :

BUDGET 82500 - MONTMELARD		
Chapitre	Crédits votés 2024	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L1612-1 du CGCT
20	1 000 €	250 €
21	219 586.65 €	54 896.66 €

BUDGET 82520 – EAUX DE MONTMELARD		
Chapitre	Crédits votés 2024	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L1612-1 du CGCT
20	15 000 €	3 750 €
21	72 894.84	18 223.71 €

BUDGET 82510 – LOTISSEMENT LONGUEBISE		
Chapitre	Crédits votés 2024	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L1612-1 du CGCT
20	0 €	0 €
21	0 €	0 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de procéder à l'annule et remplace de la délibération n° 2024-62 du 17/12/2024 en faisant apparaître la date de convocation de l'assemblée délibérante

DECIDE d'accepter les propositions de Mme le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

DONNE TOUT POUVOIR à Mme le Maire ou à un adjoint pour mener à bien cette décision et signer toute pièce utile.

VOTES : 11 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Délibération autorisant le CDG à négocier une assurance statutaire

Le CDG propose de négocier pour le compte des collectivités de nouvelle assurance statutaire. Cette assurance statutaire permet aux collectivités d'être remboursées des frais occasionnés par l'emploi de personnel pendant un congé maladie du personnel titulaire notamment.

Mme le Maire demande donc l'avis du Conseil afin d'autoriser le CDG71 à faire les démarches nécessaires pour proposer de nouveaux contrats comme cela a été fait récemment pour les contrats prévoyance et santé.

Cette démarche n'engage en rien. Mme le Maire demande l'aval du Conseil afin d'autoriser le CDG71 à consulter pour le compte de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de charger le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Saône et Loire de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des contrats d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

La décision éventuelle d'adhérer aux contrats proposés fera l'objet d'une délibération ultérieure et de la signature d'une convention spécifique avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Saône et Loire.

VOTES : 11 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Délibération statuant sur les modalités de versement des indemnités pour les formations obligatoires des SPV

Lors de la dernière séance, le conseil municipal a souhaité délibérer afin d'attribuer une indemnité aux sapeurs pompier volontaires lorsque ceux-ci suivent des formations obligatoires : une indemnité à hauteur de 50 € par jour serait versée par la commune. Cependant, en attente des divers retours des organismes devant émettre un avis sur cette délibération, et vu le délai dépassé entre le dernier Conseil et l'envoi de notre délibération, nous devons délibérer à nouveau et affirmer notre souhait de verser cette indemnité lorsque les modalités comptables nous auront été confirmées par le SGC.

Information sur les travaux en cours sur la zone artisanale

Mme le Maire demande à Monsieur CHORIER de faire un point d'information sur les travaux en cours sur les bâtiments de la zone artisanale à Longverne. Les travaux doivent être terminés d'ici l'été. Mr CHORIER rappelle que deux bobines fibre sont toujours en attente.

Courriers de demandes de subvention

Mme le Maire fait part de courriers demandant des subventions pour l'année 2025 et demande au Conseil de délibérer afin de sélectionner celles qui seront éligibles aux subventions de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer une subvention de 50 € à la Maison Familiale Rurale « La Petite Gonthière » de Anse qui accueille un élève de la commune

DECIDE d'attribuer une subvention de 50 € à la Maison Familiale Rurale de St Germain l'Espinasse qui accueille une élève de la commune

DECIDE d'attribuer 50€ à l'association Les Papillons Blancs qui accueille une enfant de la commune.

DECIDE d'adresser un courrier de réponse aux associations bénéficiaires

DONNE TOUT POUVOIR à Mme le Maire ou à un adjoint pour mener à bien cette décision et signer toute pièce utile.

VOTES : 11 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Questions diverses

Marie Pierre RAVEAUD fait un point sur l'élaboration du bulletin municipal.

Information sur le chemin des Jannauds objet d'une demande d'acquisition par Mr THEVENET. La procédure est à l'étude en lien avec les services de la préfecture.

Mr Baptiste THOMAS poursuit la prise de renseignements sur l'évolution des logiciels Berger Levraut et sur l'incidence technique et financière.

Mme le Maire rappelle qu'une prime IFSE est versée à l'agent technique polyvalent, et qu'une délibération sera nécessaire pour augmenter le plafond de versement afin de pouvoir faire évoluer le montant de celle-ci et attribuer cette même prime à l'autre agent communal qui exerce ses fonctions à temps plein.

L'achat de petites fournitures est à prévoir pour la salle communale (rangement pour les verres, vaisselle,...)
C. MARTIN se propose de faire un inventaire.

Un outil numérique de réservation de salle communale en ligne est envisagé, Emilie NESME a participé à deux démonstrations proposées par la chargée de mission du numérique de la communauté de communes. L'outil est en accès en ligne gratuit. Cette organisation pourrait dégager du temps au niveau du secrétariat, très sollicité pour des demandes de disponibilités avant la réservation finale.

Mme Le Maire informe le conseil qu'il faudra redélibérer après le 15 mars pour confirmer les ZAER retenues lors de la délibération du 8 juillet 2024.

Une demande a été faite pour la stérilisation de chats errants, la mairie se renseigne sur les actions qui peuvent être menées.

La commune remercie Mr MALATIER pour avoir abattu un Pin sur Saint Cyr devenu dangereux car susceptible de tomber et pour avoir évacué les végétaux, et Mr MARTIN pour le don à la commune de 3 arbres qui seront plantés à Saint Cyr, notamment pour remplacer le Pin éliminé.

L'associations de Chasse a été reçue en mairie le 2 février suite à certaines plaintes remontées en mairie liées aux modalités des battues. L'association fera le nécessaire pour une meilleure communication avec les riverains les plus proches en amont des battues.

L'association Vent Libre en Vallons a été reçue en mairie en présence de l'ensemble des membres du conseil municipal afin d'entendre les objections portées contre le projet Eolien de la commune de Matour.

Le prochain conseil est prévu le mercredi 02 avril 2025 pour les comptes administratifs et le vote des budgets.

La séance est levée à 23h00.

Marie Pierre RAVEAUD
Secrétaire de Séance



Laure FLEURY
Maire



